

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SATELLITES*

*ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADHÈRE.



2024

Communauté de communes
**Saint-Méen
Montauban**
DE LA VITALITÉ À PARTAGER

INTRODUCTION

Proche d'une métropole attractive, la CCSMM, forte de ses 17 communes, cultive une identité à la fois rurale et semi-urbaine, qui forme un bassin de vie de près de 27 754* habitants.

La CCSMM s'est attachée à assurer les différentes missions de service public : environnement, développement économique et emploi, social, mobilité, habitat, enfance et jeunesse, tourisme, culture, musique ... L'élargissement de ses compétences** peuvent faire naître des coopérations et des mutualisations entre collectivités locales, dépassant les limites du territoire (Petit et grand cycle de l'eau, les énergies, etc.)

Du fait de la diversité des missions qui incombent désormais les collectivités locales doivent bien souvent déléguer certaines de leurs activités. La CCSMM a fait le choix de diversifier ses modes d'intervention, en recherchant celui qui serait le plus approprié pour offrir un service de qualité, tout en anticipant les évolutions, en veillant à en maîtriser les coûts, et correspondre aux besoins de ses habitants.

Au-delà de ses propres services, une collectivité peut donc être amenée à s'appuyer, dans l'exécution de ses missions, sur des organismes dits « satellites », avec lesquels elle entretient des liens de proximité et dont l'expertise, la gouvernance et le contrôle garantissent à la fois une gestion efficace et la préservation de l'intérêt public. Ces organismes satellites se définissent essentiellement par la présence de la collectivité au sein des instances de gouvernance, et le cas échéant une participation au fonctionnement.

L'objet de ce livret est de vous présenter de manière synthétique les missions et les actions de l'année n-1 de ces satellites, leurs projets et opérations, leur gouvernance et leur environnement financier.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire, il sera le support de synthèse de l'ensemble des rapports d'activités de nos satellites. Il sera transmis lors du dernier trimestre de l'année.

Dans le cadre de notre adhésion à différents syndicats, nous procédons à une analyse de leur compte administratif (CA), notamment de la section de fonctionnement.

Cette démarche nous permet d'évaluer la part réelle de notre participation financière et de mieux comprendre l'utilisation des ressources.

Cette lecture nous permet d'évaluer la part de notre contribution dans leur budget, d'identifier les enjeux opérationnels et stratégiques portés par chaque structure, mais aussi d'être vigilants quant à leur autonomie financière.

Il est en effet essentiel que le syndicat ne repose pas de manière excessive sur les contributions de ses membres, afin d'assurer une gestion équilibrée et durable.



*Population municipale au 01/01/2025

* Rappel des compétences de la CCSMM :

L'aménagement de l'espace, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs, Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, Action sociale, Création et gestion de maison de services au public, Développement économique et emploi, Tourisme, Culture, Mobilité.

SOMMAIRE

- 4.** Le Pays de Brocéliande
- 6.** L'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande
- 8.** SMICTOM Centre Ouest
- 10.** VALCOBREIZH
- 12.** SPL Tourisme de St Méen Montauban
- 14.** Destination Brocéliande
 - 16.** Mégalis
 - 18.** SDE 35
- 21.** SAGE Rance Frémur
- 23.** Eaux et Vilaine
- 25.** Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
 - 28.** SMG 35
 - 30.** Eau Bassin Rennais
- 32.** Eau de la Forêt de Paimpont
 - 32.** SIAEP de Brocéliande
 - 33.** SPL Construction 35
- 34.** Terre & Toit

Date de création :
Février 1997

Forme juridique :
1997-1999 : Association
2002-2014 : Groupement d'Intérêt Public
Février 2014 : Syndicat Mixte fermé

Son territoire et sa population :

Le Pays de Brocéliande couvre une superficie de 844km², compte 73 565 habitants, est composé de 33 communes regroupées en 3 intercommunalités : Montfort Communauté, CC Saint Méen Montauban et Brocéliande Communauté.



Le Syndicat mixte a pour objet

- L'élaboration, la gestion, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- La coordination des programmes et schémas relatifs à la randonnée répondant aux enjeux de développement de l'offre d'itinérance sur le territoire,
- La coordination des programmes et schémas de voies cyclables d'intérêt supra communautaire,
- Le développement de l'accessibilité des équipements touristiques et l'accompagnement vers la labellisation Tourisme et Handicap.
- Le copilotage et l'animation du Contrat Local de Santé en partenariat notamment avec l'Agence Régionale de Santé,
- La coordination du Conseil Local de Santé Mentale en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé,
- L'animation du Conseil de développement,
- La gestion du Centre Local d'Information et de Coordination

du Pays de Brocéliande et le portage d'actions visant à prévenir la perte d'autonomie dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental,

- La gestion de tout service public dont l'objet s'inscrit dans les objectifs promus par les politiques publiques européennes, nationales et locales répondant aux enjeux de transitions environnementale, sociale et économique en complément ou substitution de l'action des membres du syndicat mixte,
- Le portage, la coordination et l'animation d'actions de développement local répondant aux enjeux de transitions environnementale, sociale et économique, en complément ou substitution de l'action des membres du syndicat mixte,
- La gestion et la coordination de services répondant à un besoin de mutualisation de moyens humains et financiers du syndicat mixte et de ses membres.



La gouvernance du Syndicat

Composition du Bureau :

1ère VP en charge de l'énergie : Murielle Douté-Bouton
2ème VP en charge du SCoT : Michel Duault
3ème VP en charge du développement et de la veille financière : Chrystèle Bertrand
4ème VP de la santé et services : Pierre Guillouet
5ème VP en charge de la stratégie territoriale : Carine Peila-Binet
Président – Communauté de communes de Brocéliande : Bernard Ethoré
Président – Montfort communauté : Christophe Martins
Président – Communauté de communes Saint-Méen Montauban : Philippe Chevrel

Composition du Conseil syndical

Le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande est administré par un Conseil de 23 membres élus avec voix délibérative et de membres associés avec voix consultative : conseiller régional (1 membre), conseillers départementaux (3 membres), consulaires et partenaires (Chambre d'agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Conseil de développement, Initiative Brocéliande, soit 4 membres)

CC Saint-Méen Montauban (8 membres) :

Etienne BONNIN, Philippe CHEVREL, Patrick CHENAIS, Serge JALU, Carine PEILA-BINET, Bernard PIEDVACHE, Patrick HERVIOU, Jean-François BOHANNE.

Montfort Communauté (8 membres)

Communauté de communes de Brocéliande (7 membres)



Les Ressources

Ses ressources sont principalement constituées de la contribution des membres, déterminée lors du vote du budget, et des subventions et dotations qu'il reçoit de l'État, la Région, le Département et autres partenaires publics.

Mais aussi :

- ♦ Le revenu des biens meubles ou immeubles du syndicat, y compris, éventuellement, la vente de biens immobiliers ;
- ♦ Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu

- Les produits des dons et legs,
- Le produit des taxes, redevances, contributions correspondant aux services assurés,
- Le produit des emprunts,
- Les autres recettes éventuelles.

Ses dépenses comprennent les charges liées à son objet et notamment les frais d'animation technique, de fonctionnement et de gestion.



Les plans d'actions clés 2024-2025

Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat (SPPEH).

Informations et conseils personnalisés : 1 046 ménages accompagnés (+44% par rapport à 2023). **463 demandes concernent le territoire de la CC St Méen Montauban**

- Evaluations énergétiques avec visite du logement (19 visites)
- Mise à disposition d'outils de sensibilisation pour réduire les consommations d'énergie et d'eau dans le logement (caméra thermique, mallette éco-gestes contenant des équipements de mesure de consommation d'énergie et d'eau).

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

Plus de 1250 personnes aidées

- 57% de personnes de plus de 60 ans ; 43% en situation de handicap
- Plus de 3600 entretiens (physiques, téléphoniques, courriers/emails) . **Soit + 25% par rapport à 2023**
- Aides et conseils apportés : pour les personnes de plus de 60 ans

Nouvelle programmation LEADER 2023-2027

2024 a marqué le lancement de la programmation LEADER 2023/2027 subventionnant 3 grandes thématiques :

- Accompagner les transitions économiques et les modes de consommation vers un modèle soutenable
- Soutenir la culture comme vecteur de transitions sociales
- Accompagner la transition démographique et adapter le territoire au vieillissement de la population

Trois comités de sélection ont été organisés en 2024 et 10 projets ont été sélectionnés : 4 porteurs publics et 6 porteurs privés.

- L'enveloppe sélectionnée en 2024 est de 368 424,05 € sur une enveloppe initiale de 1 332 446 €.
- Une quarantaine de porteurs de projets rencontrés en 2024.



Evolution du budget 2021-2024 - Section Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	1 010 265 €	965 966 €	948 646 €	997 069 €
RECETTES	892 784 €	1 104 393 €	901 885 €	1 039 891 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	291 165 €	173 683 €	312 111 €	265 350 €
TOTAL DES RECETTES	1 183 949 €	1 278 076 €	1 213 997 €	1 305 241 €
PARTICIPATION DES MEMBRES	428 657 €	463 657 €	522 273 €	633 729 €
PARTICIPATION CCSMM	166 283 €	179 021 €	197 569 €	240 210 €
PART DE LA CCSMM DANS LES RECETTES	19 %	16 %	22 %	23 %

Date de création :

1984 et modification en syndicat intercommunal de l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande par les arrêtés de 1988 à 2016

Forme juridique :

Syndicat Mixte fermé

Présentation et objectifs de l'école

L'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande (EMPB) est un établissement public d'enseignement, de diffusion et de création musicale sur les communautés de communes de Saint-Méen-Montauban et Montfort Communauté. 40 disciplines sont dispensées par des enseignants diplômés sur trois lieux de cours : **Montfort-sur-Meu, Montauban-de-Bretagne et Saint-Méen le Grand.**

L'EMPB assure également des interventions en milieu scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire.

Les missions de l'EMPB sont les suivantes :

- assurer l'éveil musical et l'initiation à la musique pour tous ;
- former des musiciens amateurs autonomes dans différentes disciplines dans des cursus adaptés ;
- initier, développer, favoriser et encadrer des pratiques collectives ;
- diffuser en rayonnant sur tout le territoire ;
- renforcer et continuer à créer des partenariats ;
- réduire les inégalités d'accès à la pratique culturelle.

La gouvernance

Président : Johnny BOUTIER

Composition du Bureau :

1ère Vice-présidente : **Anne-Sophie PATRU**

2ème Vice-présidente : **Karine PASSILLY**



Composition du Comité syndical

Le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande (EMPB) est administré par un Comité de 20 délégués.

CC Saint-Méen Montauban (10 membres) :

Karine PASSILLY, Sylvie ROUSSIN, Isabelle BOUILLET, Anne-Marie MORICE, Gaël ROUYER, Valérie DESTRUHAUT, Céline LEMOINE, Béatrice MOREL, Karine URVOY, Gilles LE METAYER.

Montfort Communauté (10 membres)

Les ressources

Ses ressources sont principalement constituées :

- La contribution des EPCI adhérentes
- Les subventions de l'Etat, la Région et du Département, des communes ou EPCI
- Le revenu des biens meubles et immeubles du syndicat
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers
- Les produits des dons et legs
- Le produit des emprunts
- Les produits des prestations de services fournies

La contribution des collectivités aux dépenses du Syndicat est déterminée par 3 critères :

- Population DGF (50%)
- Nombre d'élèves enfants inscrits (45%)
- Nombre d'heures réalisés dans le cadre du programme « musique à l'école » et dans le cadre du temps périscolaires (5%)

Les adhérents et Les projets 2023-2024

On constate une légère augmentation du rapport entre le nombre d'enfants et d'adultes inscrits :
81.7 % d'enfants (soit 432 élèves) - 82.1 % en 2023-2024
18.3 % d'adultes (soit 97 élèves) - 17,9 % en 2023-2024

Musique à l'école :

41 classes, soit 775 élèves sur le territoire de la CCSMM.
(en 2023-2024 : 40 classes, soit 741 élèves sur le territoire de la CCSMM).
38 classes, soit 880 élèves sur le territoire de Montfort Communauté. (en 2023-2024 : 37 classes, soit 707 élèves sur le territoire de Montfort Communauté).

Les interventions en milieu scolaire

1595 élèves des écoles maternelles et élémentaires ont été sensibilisés à la musique par le biais des interventions en milieu scolaire pour l'année 2024-2025 (soit une hausse 400 élèves par rapport à 2022-2023). La hausse du nombre d'élèves en intervention scolaire s'explique par la validation accrue de projets nécessitant moins d'heures d'intervention et par la libération d'heures grâce aux projets chorals ne mobilisant pas les musiciennes intervenantes.

La saison musicale

80 concerts ont été proposés au cours de l'année scolaire 2024 - 2025 avec 85 % des événements se déroulant

« Hors les murs » soulignant ainsi la politique de rayonnement de l'école de musique sur son territoire et son vœux « d'aller vers » :

- 46 concerts sur la Communauté de Communes de St Méen Montauban
- 30 concerts sur Montfort Communauté
- 4 hors territoire

14 concerts « découverte », proposés par les enseignants de l'École de Musique du Pays de Brocéliande, ont eu lieu au mois de juin dans les 8 écoles maternelles et primaires du territoire qui n'ont pas bénéficié de projet d'interventions musique.

L'EMPB compte 530 élèves pour l'année 2024-2025, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (520 élèves).

À ce chiffre s'ajoutent 52 élèves supplémentaires bénéficiant de l'intervention hebdomadaire des professeurs de l'EMPB dans le cadre de deux projets : l'Orchestre à l'école primaire de Saint-Méen-le-Grand et la Classe Vocale Musique Actuelle à l'école primaire de Montauban-de-Bretagne.

Ainsi, l'effectif total pris en charge par l'EMPB s'élève à **581** élèves pour l'année 2024-2025.

Evolution du budget

Le compte administratif - section fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	615 820 €	640 054 €	703 417 €	727 337 €	766 604 €	862 491 €
RECETTES **	672 235 €	690 481 €	754 575 €	732 146 €	806 441 €	923 113 €
PART DE LA CCSMM DANS LES RECETTES	28 %	26 %	27 %	28 %	30 %	27 %

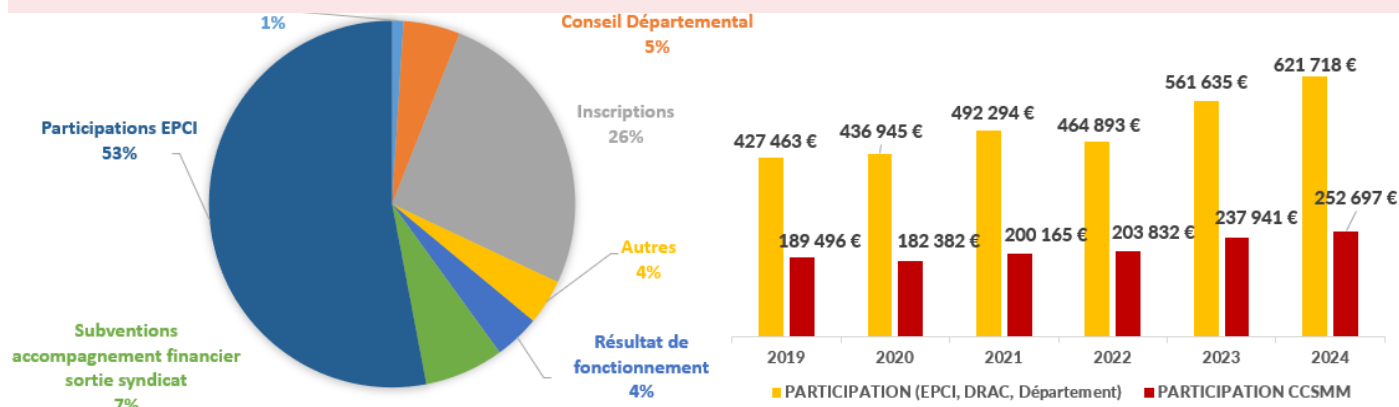
**** dont la participation des membres**

L'exercice 2024 se clôture avec une section de fonctionnement excédentaire de 60 621.86 €.

Participation 2024 : 489 156.27 € + participations Flume et SIM

Pour Montfort Communauté : 236 458.68 € (+24 000€ reversés à la Flume)

Pour la Communauté de Communes St-Méen Montauban : 252 697.59 € (+36 800€ reversés au SIM), soit 41 % du montant total des participations des membres.





Date de création :

15 octobre 1975 Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du centre-ouest du département d'Ille et Vilaine. Puis en 2003 requalification en SMICTOM.

Forme juridique :

Syndicat Mixte fermé

Présentation et objectifs du SMICTOM

Le syndicat a pour objet la prévention, la collecte, la valorisation y compris énergétique (électricité, chaleur, etc.) et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'objet du syndicat peut être étendu à toutes les autres activités se rapportant aux déchets ménagers et assimilés sous réserve d'une modification statutaire.

Le SMICTOM regroupe 63 communes réparties sur 7 communautés de communes (104 197 habitants sur 1 528 km²) :

Dinan Agglomération, Loudéac Communauté, la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban (sauf Irodouer et St Pern), Montfort Communauté, Brocéliande Communauté, Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté.

La Gouvernance du Syndicat

Composition du Bureau :

Vice-Présidente : Mme Brigitte BÉRRÉE – Montfort Communauté

Vice-Présidente : Mme Patricia BOUGAULT – Dinan Agglomération

Vice-Président : M. Vincent COWET – De l'Oust à Brocéliande Communauté

Vice-Président : M. Bernard ÉTHORÉ – Brocéliande Communauté

Vice-Présidente : Mme Madeleine GUÉE – Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban

Vice-Président : M. Alain LOHAT – Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban

Vice-Président : M. Joël LEMAZURIER – Ploërmel Communauté

Vice-Président : M. Yves PERTUISEL – Loudéac Communauté

Vice-Président : M. Jean RONSIN – Montfort Communauté

Élu : M. Robert LABBÉ – Commune de Le Verger (35)

Composition du Conseil Syndical :

Le Conseil syndical est composé d'un collège de 62 délégués :

Dinan Agglomération : 5 délégués

Loudéac Communauté : 3 délégués

Montfort Communauté : 15 délégués

CC Saint-Méen Montauban (13 délégués) : Maryse LECOMTE, Hubert GUINARD, Alain LOHAT, Alain GAUTIER, Gérard GORRÉ, Olivier PIEDERRIÈRE, Madeleine GUÉE, Claude BRIAND, Christophe GOBIN, Brigitte PIERRARD, Ingrid BESNARD, Michel GLOTIN, Roger SOURDAINE.

Brocéliande Communauté : 11 délégués

Ploërmel Communauté : 7 délégués

De l'Oust à Brocéliande Communauté : 8 délégués

Les ressources

Ses ressources sont principalement constituées :

- Le revenu des biens, meubles et immeubles, du syndicat
- La contribution obligatoire des adhérents
- Les contributions volontaires éventuellement versées par des personnes publiques ou privées intéressées à l'activité du Syndicat

- Le produit des baux, loyers redevances et contributions correspondant aux services assurés
- Les subventions de l'Union Européenne, de l'État, de la Région, du Département, des EPCI et des communes
- Les produits des dons et legs
- Le produit des emprunts.

Les indicateurs 2024

Les ordures ménagères

10 623 tonnes, soit 102 kg/hab/an
Evolution 2023-2024 : - 3 kg/hab/an

Les emballages et papiers recyclables

5 370 tonnes, soit 52 kg/hab/an
Evolution 2023-2024 : + 2 kg/hab/an
Evolution 2022-2024 : + 3.8 kg/hab/an

Le verre

4 830 tonnes, soit 46 kg/hab/an
Evolution 2023-2024 : - 1 kg/hab/an

Les papiers en déchèterie

306 tonnes, soit 3 kg/hab/an
Evolution 2023-2024 : stable

Total tonnages des déchèteries :

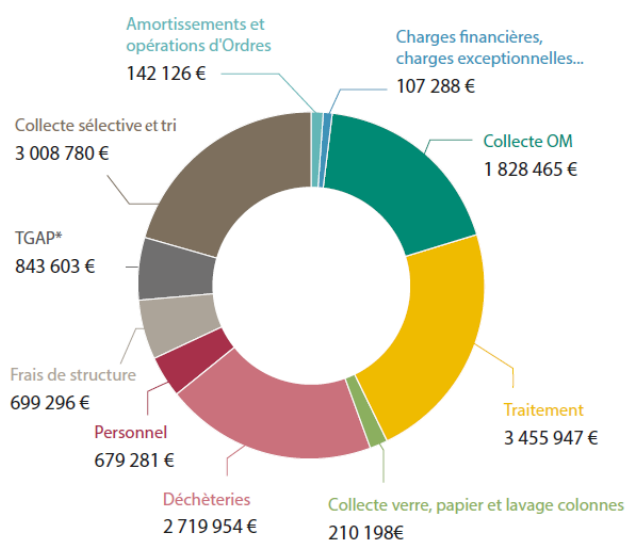
31 091 tonnes

Evolution du budget

Compte Administratif 2024- section fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

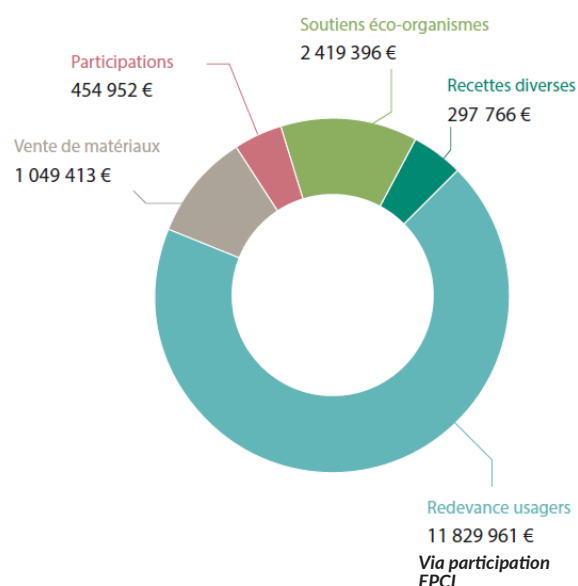
Total TTC : 13 695 544 €



* Taxe Générale sur les Activités Polluantes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total TTC : 16 051 488 €



	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	11 121 471 €	10 962 713 €	12 134 221 €	14 102 320 €	13 695 544 €
RECETTES	11 022 825 €	12 257 405 €	14 454 009 €	14 108 799 €	16 051 488 €
PARTICIPATION MEMBRES	8 389 990 €	9 421 755 €	9 951 079 €	10 865 738 €	11 829 961 €
PARTICIPATION CCSMM	1 905 728 €	2 155 003 €	2 296 278 €	2 506 661 €	2 706 741 €

Recettes cumulées REOM au titre de l'exercice 2024, soit 2 733 842 €



Date de création :

1977 en tant que syndicat intercommunal d'études, de collecte et de traitement des ordures ménagères des secteurs de Liffré et Saint-Aubin d'Aubigné, soit 13 communes.

Le SMICTOM d'Ille-et-Rance (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) et le SMICTOM des Forêts ont fusionné, au 1er janvier 2020, pour donner naissance au SMICTOM VALCOBREIZH.

Forme juridique :

Syndicat Mixte fermé

Présentation et objectifs du SMICTOM

Le SMICTOM VALCOBREIZH est un service public qui a pour mission d'assurer la collecte et le traitement des déchets.

- Il organise en régie directe les tournées de collecte des ordures ménagères sur son territoire,
- Il assure la collecte des déchets recyclables (collecte sélective),
- Il assure la collecte du verre dans les points d'apport volontaire,
- Il assure la gestion des 7 déchèteries sur le territoire.

Le SMICTOM est compétent pour : la prévention, la pré-collecte, la collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte des déchets recyclables, la gestion des déchè-

teries, la gestion de la redevance, le tri et le traitement.

Le SMICTOM regroupe 52 communes réparties sur 5 communautés de communes (98 957 habitants) :

- Communauté de communes de la Bretagne Romantique,
- Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné,
- Liffré Cormier Communauté,
- Communauté de communes de Couesnon-Marches de Bretagne,
- Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban **(pour les communes d'Irodouer et de Saint Pern).**

La gouvernance du syndicat

Président : **Ronan SALAUN**

Composition du Bureau :

1ère Vice-président : Patrice DUMAS
2ème Vice-président : Georges DUMAS
3ème Vice-présidente : Emma LECANU
4ème Vice-président : Serge MILLET
5ème Vice-présidente : Ginette ÉON-MARCHIX

Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné : 12 délégués titulaires et 6 suppléants

Liffré Cormier Communauté : 7 délégués titulaires et 4 suppléants

Communauté de communes de Couesnon-Marches de Bretagne : 1 délégué titulaire et 1 suppléant

Composition du Conseil Syndical

Le Conseil syndical était initialement composé de **34 délégués titulaires et 18 délégués suppléants.**

Communauté de communes de la Bretagne Romantique : 12 délégués titulaires et 6 suppléants

CC Saint-Méen Montauban :

2 délégués titulaires (Jean-Claude HARLÉ, Marie-Laure PEZZOLA) et 1 suppléant (Vivien HANOT).

Les ressources

Ses ressources sont principalement constituées :

- Le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat
- Les sommes qu'il reçoit des particuliers, des administrations publiques, des associations et des professionnels en échange d'un service rendu,
- Les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de

la Région, du Département, des EPCI et des communes

- Les produits des dons et legs
- Le produit des taxes, redevances, contributions correspondant aux services assurés
- Le produit des emprunts
- La contribution financière des EPCI membres

Les actions et indicateurs 2024

La production d'ordures ménagères diminue pour la 5e année consécutive. Entre 2020 et 2024, le ratio par habitant est passé de **149,6 kg par an** à **126,9 kg par an** soit une **baisse de 15%**.

En 2024, 12 555,26 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire du SMICTOM.

Le ratio d'ordures ménagères est largement inférieur à la moyenne nationale (245 kg/an/hab. en 2021).

Les ordures ménagères

12 555 tonnes, soit 126.9 kg/hab/an

Les emballages et papiers recyclables

5 346 tonnes, soit 54 kg/hab/an

Le verre

4 382.64 tonnes, soit 44.6 kg/hab/an

Les papiers en déchèterie (papier et journaux)

662.26 tonnes, soit 6.7 kg/hab/an

Les journaux

99.9 tonnes, soit 1 kg/hab/an

Les textiles

432 tonnes, soit 4.4.kg/hab/an

Total tonnages des déchèteries : 32 392.59 tonnes

soit 327.34.kg/hab/an soit + 6% entre 2023-2024

Evolution du budget

Compte Administratif - section fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	8 904 727 €	9 757 851 €	10 798 357 €	11 407 000 €	12 406 976 €
RECETTES	9 341 940 €	9 585 770 €	10 579 244 €	11 415 000 €	12 171 792 €
PARTICIPATION CCSMM	195 005 €	202 539 €	206 551 €	231 008 €	270 864 €
% CCSMM dans les recettes	2 %			2 %	2 %

Recettes cumulées REOM au titre de l'exercice 2024, soit 284 046 €

Date de création :
11 décembre 2017



Forme juridique :
Société Publique Locale

Présentation et objectifs de la SPL Tourisme

La Société a pour objet d'exercer, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et de leur territoire de compétence, des missions d'accueil, d'information, de promotion, de communication, d'observation, de commercialisation et d'animation dans un objectif de développement touristique et culturel durable.

Elle est à ce titre instituée office de tourisme pour le territoire de ses actionnaires dans le cadre des conventions d'objectifs à conclure.

La Société a également pour objet la gestion et l'exploitation d'équipements touristiques et de loisirs ainsi que la gestion et l'organisation « animation et évènementiel ».

D'une manière générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

La gouvernance de la SPL Tourisme

Président : **Patrick CHENAIS**

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est composé de **12 délégués**.

CC Saint-Méen Montauban :

Philippe CHEVREL, Patrick CHENAIS, Gilles LE METAYER, Delphine ROUAULT, Valérie COLLIAUX, Vanessa SAUDRAIS, Laëtitia FOUVILLE, Daniel CHICOINE, Etienne BONNIN, Bernard PIEDVACHE

Commune de Saint Méen le Grand : Yves RIO

Commune de Saint Malon sur Mel : Jean-Michel TEYS-SIER

Le Capital social

Capital social et actionariat :

Le capital social est fixé à 100 000€ au vu de la nature des équipements qui seront gérés par la SPL. La Communauté de communes est actionnaire à hauteur de 90% et ce, dans le cadre de sa compétence tourisme. Les communes de Saint-Malon-sur-Mel et Saint-Méen-le-Grand sont respectivement actionnaires à hauteur de 5 %.

- Pour l'EPCI : 90 actions
- Pour les communes : 5 actions / Commune

Coût d'une action 1 000 €

Les actions et fréquentations

- **15 903** visiteurs sur Saint Méen Montauban (Office de tourisme, gare vélorail, Espace Tous à vélo, Musée de la forge)

- **118 874 €** chiffre d'affaires net hors subventions

- **98 076 €** chiffres d'affaires billetterie (+4.5%/2023)

- **582 948** visiteurs uniques sur le site web Destination Brocéliande www.broceliandevacances.com

- **+ 74 000 fans** de la page Facebook Destination Brocéliande

- **17 800 followers** sur Instagram Destination Brocéliande

- **2 100 fans** (+5%/2023) de la page Facebook de la gare & **529 followers** sur Instagram (+28%/2023)

● Office de Tourisme

Nombre de visiteurs : **2 377 soit +9 % par rapport à 2023.**

♦ 21 octobre au 3 novembre : Semaines du tourisme économique et des savoir-faire, 8 entreprises ont ouvert leurs portes au public, 106 participants avec 63 visites proposées.

● Gare vélo rail de Médréac

Nombre de visiteurs sur le site internet : **30 197** soit **-1%** par rapport en 2023

La fréquentation de la gare est de -2.85% par rapport à 2023, soit **13 236 visiteurs**

Recettes : 115 183 € (soit -0.74% par rapport en 2023)

Réparties comme suit :

- Billetterie : 95 068€ (-1.53% /2023)

- Café / Boutique : 20 115 € (+3.15%/2023)

● Musée de la forge

Nombre de visiteurs : **321** (soit -13% par rapport en 2023)

Recette globale : 2 086 € (**soit - 7%** par rapport en 2023)

répartie comme suit :

- Recettes entrées : 1 932 € (-9%/2023)

- Recettes boutique : 154.07 € (+24%/2023)

Evolution du budget

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTAT NET	32 047 €	3 391 €	7 334 €	- 4 198 €	- 3057 €	28 560 €	-1472 €
PART DE LA CCSMM	153 905 €	194 776 €	173 340 €	219 042 €	247 283 €	247 283 €	247 283 €

Date de création :
5 décembre 2019



Forme juridique :
Syndicat Mixte fermé

Présentation et objectifs

La destination est composée de **89 communes** sur deux départements (Ille-et-Vilaine et Morbihan) regroupées en **5 intercommunalités** :

Brocéliande Communauté,
Montfort Communauté,
Communauté de communes de St-Méen-Montauban,
Oust à Brocéliande Communauté,
Ploërmel Communauté.

Le syndicat mixte a pour objet :

- La promotion de Destination Brocéliande
- La coordination et le suivi de la stratégie de développement touristique de la Destination Brocéliande
- La réalisation de missions pour le compte de ses membres, notamment pour toute étude ou projet con-

courant au développement touristique d'échelle Destination.

Ces missions sont conduites en étroit partenariat avec les offres du tourisme et les instances départementales et régionales du tourisme.

Le syndicat mixte peut être amené à réaliser des prestations de services pour le compte d'un ou de plusieurs de ses membres. Les conditions de réalisation de ces prestations seront précisées dans une convention passée entre le syndicat mixte et le ou les bénéficiaires de la prestation.

Le syndicat mixte est ainsi chargé de l'animation d'une coordination multi acteurs et multi thématiques, incluant les dimensions écologiques, économiques et sociétales, sur le périmètre du massif de Brocéliande.

La gouvernance du Syndicat

Président : **Ronan COIGNARD**

Composition du Bureau : 7 délégués

Brocéliande Communauté : 1 délégué
Montfort Communauté : 1 délégué
CC de St-Méen-Montauban : 1 délégué
Oust à Brocéliande Communauté : 2 délégués
Ploërmel Communauté : 2 délégués

Composition du Conseil Syndical

Le Conseil syndical est composé de **16 délégués titulaires**

Ploërmel Communauté : 4 délégués
Oust à Brocéliande Communauté : 4 délégués
Montfort Communauté : 3 délégués
Brocéliande Communauté : 3 délégués
CC Saint-Méen Montauban : 2 délégués
Gilles LE METAYER, Etienne BONNIN

Les ressources

Ses ressources sont principalement constituées :

- Contribution financière des membres
- La mise à disposition de personnels, de locaux ou d'équipements
- Les subventions, dotations et apports de l'Europe, l'Etat, la Région et du Département, des communes et autres EPCI
- Les produits de biens propres ou mis à disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle
- Les produits des dons et legs
- Le produit des taxes, redevances, contributions correspondant aux services assurés
- Le produit des emprunts

- Les autres recettes éventuelles.

La contribution des collectivités aux dépenses du Syndicat est déterminée en prenant en compte des variables telles que la population, le potentiel fiscal et le nombre d'hébergements touristiques pour chacun des membres, selon la clé de répartition suivante :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : 25%
Ploërmel Communauté : 31%
Montfort Communauté : 16%
Brocéliande Communauté : 16%
CC de Saint-Méen Montauban : 12%

Les actions et indicateurs 2024

STRATEGIE TOURISME

La Destination Brocéliande a participé à divers ateliers pour l'élaboration d'une stratégie de développement touristique pour la CC de St Méen Montauban.

ACCOMPAGNER LES PROJETS AVEC LE CONTRAT DE DESTINATION

Outil de coopération stratégique et financière entre la Région Bretagne et la Destination Brocéliande, le contrat de Destination croise les objectifs de territoire avec ceux de la Région. Cette ambition commune est déclinée en un plan d'action pour la période 2023/2026 avec un soutien financier de la Région pour la mise en œuvre des projets à hauteur de 744 000 € en investissement. La Destination Brocéliande anime ce dispositif et dispose d'un soutien à l'ingénierie de 70 000 € par an.

En 2024, le syndicat a lancé un premier appel à projet.

Au total, 46 candidatures dont 32 dossiers privés et 14 dossiers publics, seuls **8 projets retenus** (Numérique, culture, hébergements (dont 5 en lien avec l'itinérance), services à l'itinérance, patrimoine, valorisation de jardins, scénographie, aménagement de l'offre touristique et signalétique.)

AMI : MASSIF DE BROCELIANDE

- PILOTAGE DE LA DÉMARCHE AMI

La Destination Brocéliande co-anime cette démarche avec le CPIE de la forêt de Brocéliande et Fibois Bretagne.

Il s'agit de concilier les usages du massif à travers le dialogue entre les acteurs.

La finalité est d'identifier les enjeux et les attentes des différents acteurs et de co-construire un plan d'action pluriannuel.

En plus des actions de mise en œuvre du projet, la DB assure le suivi administratif et financier de l'AMI.

- PHASE DE DIAGNOSTIC | JANVIER À SEPTEMBRE

- Élaboration d'un diagnostic technique sur les thématiques environnement, filière bois, planification et urbanisme, tourisme
- Réalisation de 42 entretiens individuels par les 3 animateurs
- 4 grands axes de travail validés : se connaître, faire connaître, tourisme en Brocéliande, aménagements pour l'accueil du public en forêt

Evolution du budget

Compte Administratif - section fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DEPENSES	94 838 €	388 400 €	457 699 €	RA et CA non transmis	409 196 €
RECETTES	268 760 €	329 754 €	351 785 €		377 072 €
RESULTAT ANNEE N	173 922 €	- 58 646 €	- 105 913 €		- 32 124 €
RESULTAT ANNEE N-1 REPORTE	0	173 922 €	115 277 €		142 467 €
RESULTAT CLOTURE	173 922€	115 277 €	9 363 €		110 342 €
PARTICIPATION MEMBRES	238 850 €	251 060 €	251 060 €		251 060 €
PARTICIPATION CCSMM	29 209 €	30 405 €	30 405 €	36 405 €	25 327 €
PART DE LA CCSMM DANS RECETTES TOTALES	11 %	9 %	9 %		7%

Date de création :
1999

Forme juridique :
Syndicat Mixte de coopération territoriale

Présentation et objectifs du Syndicat

Le Syndicat mixte a pour objet de rassembler les collectivités bretonnes au service d'un projet d'aménagement numérique du territoire et du développement de services numériques. Le Syndicat est constitué en vue de l'exercice de compétences générales dont l'adhésion est obligatoire et d'autres facultatives dont l'adhésion est laissée au libre choix des collectivités.

- D'assurer, en lieu et place de ses membres, la construction et l'exploitation du réseau public régional en fibre optique dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit » ;
- De favoriser le développement de l'administration

électronique en proposant une offre de services numériques mutualisés et de fournitures annexes associées.

Le Syndicat mixte est composé de **65 membres** (1 208 communes bretonnes représentées) réparti en 5 collèges :

- La Région Bretagne,
- Les 4 départements bretons (56,35,22,29),
- 20 EPCI de plus de 50 000 habitants,
- 29 EPCI de moins de 50 000 et de plus de 20 000 habitants,
- 11 EPCI de moins de 20 000 habitants

La gouvernance du Syndicat

Président : **Loïc CHESNAIS-GIRARD**

Composition du Bureau :

Composé de **20 membres**, dont 9 vice-présidents.
Collège n°1 - Région : 4 représentants
Collège n°2 - Départements : 4 représentants
Collège n°3 - EPCI > 50 000 hab. : 6 représentants
Collège n°4 - EPCI entre 20 000 et 50 000 hab. : 4 représentants
Collège n°5 - EPCI < 20 000 hab. : 2 représentants

Composition du Conseil Syndical

Le Conseil syndical était initialement composé de **92 délégués**.

Collège n°1 - Région : 4 délégués
Collège n°2 - Départements : 8 délégués
Collège n°3 - EPCI > 50 000 hab. : 40 délégués
Collège n°4 - EPCI entre 20 000 et 50 000 hab. : 29 délégués

CC Saint-Méen Montauban :

Titulaire : Frédéric TEXIER, suppléant : Fabien BRICHE

Collège n°5 - EPCI < 20 000 hab. : 11 délégués

Les ressources

Les ressources du Syndicat sont composées comme suit :

- les contributions et subventions destinées au financement des compétences générales,
- des contributions et subventions destinées au financement de la compétence facultative ,
- de la rémunération des services rendus dans le cadre des missions de l'article 3,
- les subventions de l'Etat, de la région, des départements, des communes, des groupements de communes, de l'Union Européenne ou d'autres organismes,
- le produit des dons, legs et aides régulièrement acceptés,

- le produit des emprunts,
- les revenus des biens meubles ou immeubles appartenant ou mis à disposition du Syndicat mixte,
- le produit des recettes diverses, toute autre ressource autorisée par la réglementation.

Le montant des participations financières est déterminé par le comité syndical, en distinguant compétences générales et compétences facultatives

Les indicateurs 2024

Plus de 2 500 entités publiques bretonnes utilisatrices des services numériques mutualisés de Mégalis Bretagne.

Ce chiffre est en croissance de 3% par rapport à 2023, avec pour certains services des évolutions plus importantes encore : archivage électronique (+18%), parapheur électronique (+15%), convocation électronique des élus (+8%).

Parcours cybersécurité : bilan à mi-parcours

Initiés en 2022 et prenant fin mi-2026, les parcours cybersécurité se composent des :

- Parcours 1 – Cyber sensibilisation (accessible à toutes les collectivités)
- Parcours 2 – Sensibilisation + pré-audit + scans de vulnérabilité (accessible aux communes < 3 500 hab. et aux EPCI < 20 000 hab.)

Fin 2024, 98 collectivités avaient terminé un des 2 parcours (parcours 1 : 39 ; parcours 2 : 59) et 25 étaient en cours d'accompagnement (parcours 1 : 6 ; parcours 2 : 19).

En 2024, ce sont 59 nouvelles collectivités qui ont initié un parcours cybersécurité, démontrant la pertinence de

l'accompagnement, notamment pour les collectivités les plus petites.

Bretagne Très Haut Débit - En 2024, 300 000 nouveaux locaux éligibles à la fibre

300 000 nouveaux locaux (foyers, entreprises, sites publics) ont été rendus raccordables en 2024, c'est-à-dire éligibles à la fibre optique portant le nombre de raccordables sur le réseau public régional à 800 411 fin 2024. C'est une augmentation de plus de 60% par rapport à l'année 2023, confirmant l'accélération du déploiement de la fibre optique.

Parmi ces 800 411 locaux éligibles, 378 599 étaient déjà raccordés effectivement à la fibre optique, traduisant le succès commercial du réseau public régional avec un taux de pénétration de 47%, en hausse malgré les livraisons nombreuses de nouveaux locaux éligibles.

Une fin de chantier fin 2026 sécurisée

Au 31/12/2024 : 9 187 locaux raccordés sur la CC Saint Méen Montauban

Evolution du budget

Le Budget principal du Syndicat mixte finance le bouquet de services numériques, les projets coopératifs et les fonctions support du Syndicat mixte.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
BUDGET PRINCIPAL - Section de Fonctionnement					
DEPENSES	4 158 718 €	4 419 176 €	4 224 770 €	4 351 110 €	4 596 088 €
RECETTES	4 387 291 €	4 341 907 €	4 788 168 €	4 437 245 €	4 703 309 €
RESULTAT REPORTE N-1	666 049 €	894 621 €	817 353 €	1 380 751 €	1 466 885 €
RESULTAT CUMULE	894 622 €	817 352 €	5 605 521 €	1 466 886 €	1 574 106 €
Dotations et participations	1 835 212 €	1 851 502 €	1 925 938 €	1 993 440 €	2 221 411 €
Participation CCSMM	1 607 €	1 607 €	1 607 €	1 607 €	1 607 €

ZOOM SUR LE DÉPLOIEMENT BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT (BTHD)

BUDGET ANNEXE BTHD - Section Investissement					
DEPENSES	7 048 514 €	9 822 697 €	14 058 873 €	22 859 051 €	38 004 372 €
RECETTES	6 362 638 €	13 869 112 €	15 998 001 €	42 698 807 €	55 616 291 €
RESULTAT REPORTE N-1	1 851 347 €	1 165 470 €	5 211 887 €	7 151 015 €	-
RESULTAT CUMULE	1 165 470 €	5 211 886 €	21 209 888 €	26 990 771 €	17 611 919 €
Dotations et participations	1 870 516 €	2 380 955 €	-	1 736 272 €	2 559 067 €
Participation CCSMM	398 682 €	398 682 €	398 682 €	398 682 €	620 589 €

Présentation et objectifs du Syndicat

Le syndicat exerce en lieu et place des communes membres et de la Métropole rennaise, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité. Le syndicat exerce aussi des activités qui sont l'accessoire normal et nécessaire de ses compétences.

Le syndicat exerce les compétences transférées par ses membres dans les limites de leur territoire et de leur compétence respective.

Compétence électricité (ex : la maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution d'électricité : tous les investissements sur les installations d'éclairage, etc.)

Activités accessoires (entre autre : être coordonnateur de groupements de commandes ou d'achats d'énergie pour toute catégorie d'achat ou de commande publique le concernant en qualité de donneur d'ordre ou de maître d'ouvrage).

Compétences à caractère optionnel (Gaz, Eclairage, réseaux et infrastructures de communications, réseaux de chaleur, etc.)

Le syndicat se compose de **Rennes Métropole et 10 EPCI**, réunissant plus de 333 communes d'Ille-et-Vilaine :

Pays de Chateaugiron Communauté,
Liffré-Cormier Communauté,
Montfort Communauté,
Communauté de communes Saint-Méen-Montauban,
Brocéliande Communauté,
Pays de Dol et de la baie du Mont Saint-Michel,
Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne,
Roche aux fées Communauté,
Val d'Ille-Aubigné Communauté,
Vitré Communauté.

La gouvernance du Syndicat

Président : **Olivier DEHAESE**

Composition du Bureau :

Le bureau du syndicat est composé de 12 membres : le président, 7 vice-président(e)s et 4 membres du bureau.

Composition du Conseil Syndical

Syndicat Mixte fermé, le SDE35 est administré par un Comité Syndical constitué de représentants des collectivités membres **réparties en 3 collèges électoraux** :

- **un collège de 308 délégués communaux** (1 titulaire par tranche de 20 000 habitants). Ces délégués siègent au niveau des 7 pays du département et désignent un titulaire et un suppléant au comité : 18 délégués.
- **un collège de représentants des EPCI** qui peuvent ad-

hérier au syndicat «à la carte» au titre des compétences optionnelles : 5 délégués.

- **un collège des représentants de Rennes Métropole.**

La Métropole rennaise détentrice de la compétence «concession de la distribution publique d'électricité et de gaz» se substitue aux 43 communes qui la composent. Elle est représentée au prorata de sa population : 13 délégués.

soit un total de 36 titulaires et 34 suppléants

CC Saint-Méen Montauban : Roland LE BIAVAN

La CCSMM a délégué sa compétence d'éclairage public au SDE 35 et adhère au groupement de commande d'achat d'énergie (gaz et électricité) du SDE35.

Les ressources

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses nécessaires à l'exercice des compétences du syndicat et aux concours qu'il apporte aux tiers dont l'activité est utile à cet exercice notamment à l'aide :

- des ressources visées à l'article L. 5212-19 du CGCT,
- des sommes dues par les entreprises délégataires en vertu des contrats de délégation de service public, de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au titre de l'article L. 5212-24 du CGCT,
- des subventions et participations de l'État, des aides à l'électrification rurale (CAS - FACE), des collectivités

territoriales, d'établissements publics, de l'Union Européenne et des particuliers,

- des versements du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- de la contribution des communes et des EPCI, dans les conditions fixées par l'organe délibérant du Syndicat, aux dépenses correspondant à l'exercice des compétences transférées,
- des sommes acquittées par les usagers des services publics exploitées en régie.

Le bilan des actions 2024

Le projet stratégique du SDE35, basé sur le scénario Né-gaWatt et ses 3 leviers (sobriété, efficacité et énergies renouvelables), est décliné en 7 missions, chacune dotée d'un programme d'actions spécifique.

FOCUS SUR LES 3 MISSIONS PRINCIPALES

Mission 1 → Réduire les consommations énergétiques

236 communes pour 82 506 points lumineux
1 634 lampadaires vétustes rénovés, 90 opérations d'éclairage réalisées
32 kW de puissance économisée grâce au passage en Leds, soit une économie totale de 30 400 kWh/an, représentant 182 t de CO2 économisée.

Mission 2 → Améliorer l'efficacité énergétique

En 2024, le SDE35 a investi 24 millions d'€ sur le réseau électrique, dont :

6,1 M€ Effacements de réseaux
2,4 M€ Extensions individuelles
7,9 M€ Renforcements
4,5 M€ Sécurisations
3,1 M€ Lotissements

Mission 3 → Développer les énergies renouvelables

Afin de maintenir son rythme d'investissement, Énerg'iV a procédé en 2024 à une augmentation de capital, à laquelle le SDE35, actionnaire majoritaire, a participé à hauteur de 7,5 M€. Pour préparer cette opération, une étude a été menée en 2023 pour définir un Plan Moyen Terme (PMT) sur la période 2024-2028. Ce plan a fixé des orientations stratégiques par filière et des objectifs de production pour **atteindre 40 % d'EnR dans le mix électrique en 2030**.

Autres missions :

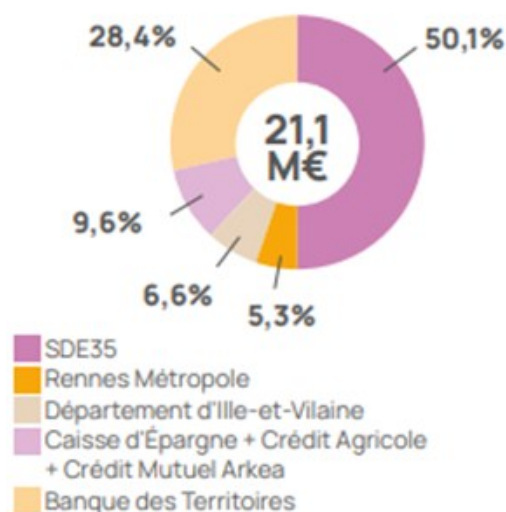
Mission 4 → Développer la relation aux usagers

Mission 5 → Mutualiser les moyens et les expériences

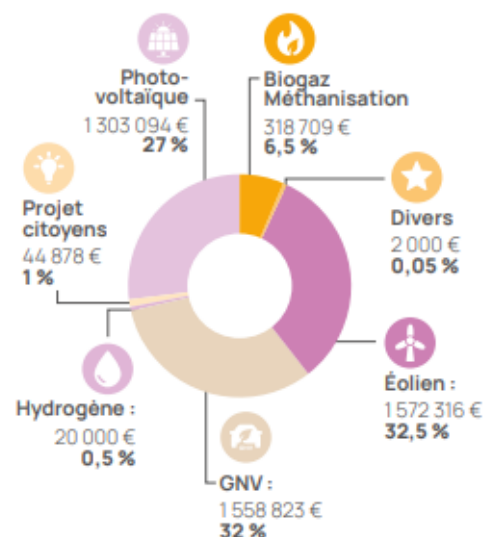
Mission 6 → Assurer le contrôle de concessions

Mission 7 → Développer des moyens généraux adéquats

→ Qui investit dans Énerg'iV ?



→ Où investit Énerg'iV ?



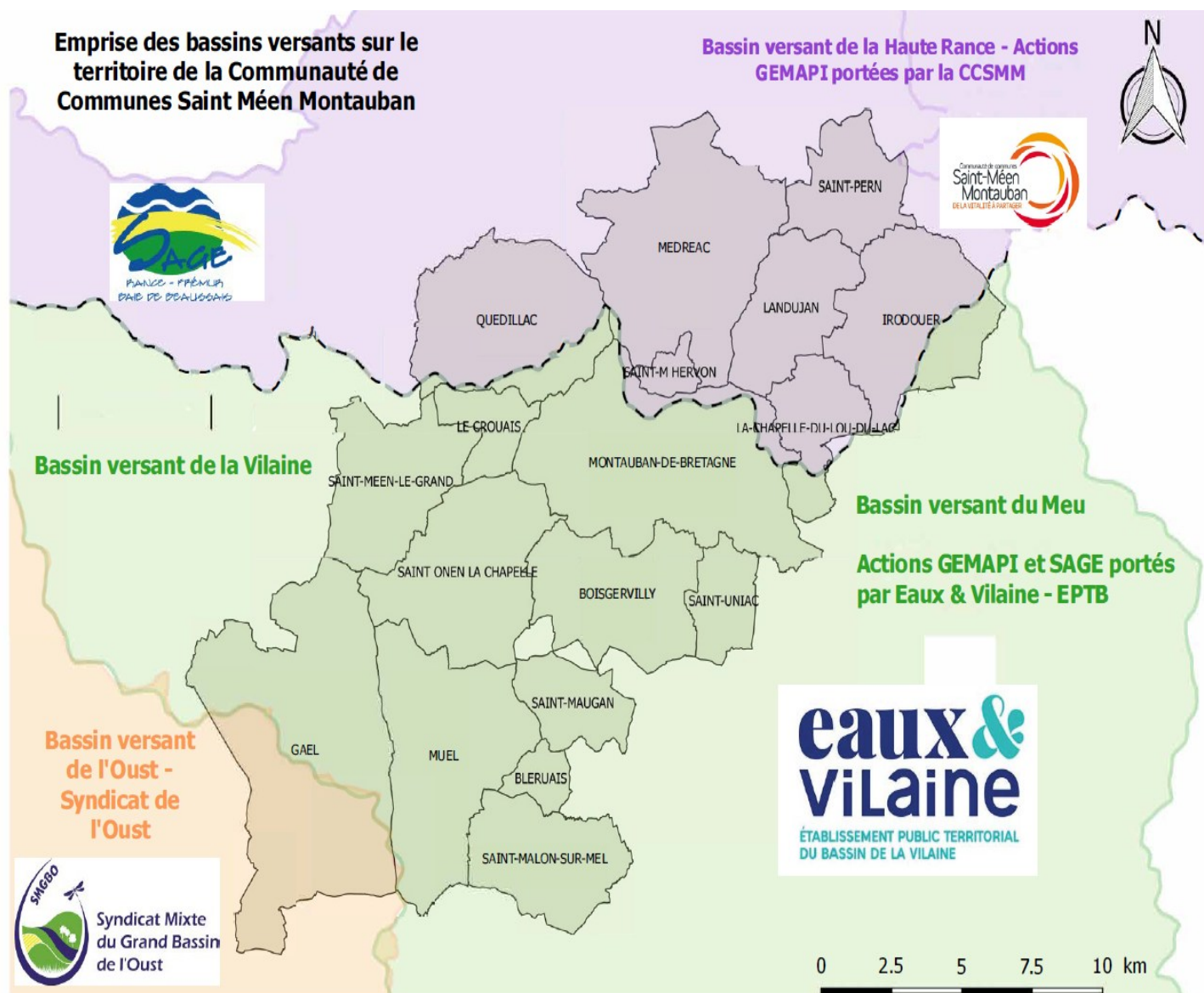
Evolution du budget

La contribution financière de la CCSMM pour l'année 2024 au titre de la maintenance de l'éclairage public est de 11 708.66 €

Compte Administratif - section fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	8 205 167 €	10 182 387 €	10 881 251 €	14 764 713 €	10 453 660 €
RECETTES	30 672 130 €	46 013 040 €	42 600 660 €	52 096 066 €	60 521 935 €
CONTRIBUTION CCSMM	15 249 €	15 564 €	8 156 €	9 024 €	11 708 €

Cartographie des bassins versants compétence GEMAPI de la CCSMM





SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais

schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Date de création :
1998

Forme juridique :
Syndicat Mixte ouvert

Présentation et objectifs

Le syndicat est composé des collectivités territoriales, EPCI et autres personnes morales suivants :

- le Conseil Régional de Bretagne
- les EPCI dotés de la compétence SAGE et territorialement concernés par le bassin versant Rance-Frémur-Baie de Beaussais
- les syndicats de production d'eau potable prélevant dans le bassin versant et autres syndicats de personnes morales jouant un rôle dans la gestion de l'eau

Le syndicat mixte a vocation à porter l'établissement public territorial de bassin (EPTB) et la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais.

En conséquence, conformément à l'article L 213-12 du Code de l'environnement, le syndicat a pour objet de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, et notamment, la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques ainsi que la préservation de la ressource en eau potable du bassin versant Rance-Frémur-Baie de Beaussais.

La gouvernance du Syndicat

Président : **Jean-Malo CORNÉE**

Composition du Bureau :

Le comité syndical élit en son sein un bureau comprenant 10 membres ainsi répartis :

- 1 membre du collège des collectivités territoriales
- 6 membres du collège des EPCI
- 3 membres du collège des syndicats de production d'eau potable

Composition du Conseil Syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical organisé en trois collèges et composé au total de **23 représentants** désignés par chacun des organes délibérants des collectivités et groupements adhérents.

Le collège des collectivités territoriales est composé de 2 délégués : Conseil Régional de Bretagne 2 délégués

Le collège des syndicats de production d'eau potable et autres syndicats de personnes morales jouant un rôle dans la gestion de l'eau est composé de 4 délégués.

Le collège des EPCI (Communautés et syndicats mixtes) dotés de la compétence SAGE est composé de 17 délégués

Dinan Agglomération : 5 délégués

Saint-Malo Agglomération : 3 délégués

Communauté de Communes Bretagne Romantique : 1 délégué

Communauté de Communes Côte d'Emeraude : 2 délégués

Communauté de Communes Saint-Méen-Montauban: Patrick HERVIOU, titulaire et Serge HENRY, suppléant

Lamballe Terre et Mer : 1 délégué

Loudéac Communauté Bretagne Centre : 1 délégué

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon : 3 délégués

Les ressources

Les recettes du syndicat se composent :

1. des fonds de concours ou subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des collectivités territoriales, des chambres consulaires, de tout autre établissement public ou privé et d'associations ou personnes privées intéressés aux projets
2. des contributions des membres du syndicat
3. du produit des emprunts
4. des avances ou des remboursements pour services rendus ou équipements réalisés pour le compte de communes ou de leurs groupements, de Départements ou de

la Région, ainsi que pour le compte de particuliers dans le cadre de sa mission.

5. des produits des baux et des concessions

6. des dons et legs

7. du produit des biens aliénés

8. du revenu des biens, meubles ou immeubles de l'établissement public

9. du produit des éventuelles redevances instituées par le syndicat au titre de la loi sur l'eau

10. de toutes autres recettes

Bilan des actions 2023

⇒ Pas de RA reçu

Evolution du budget

COMPTE ADMINISTRATIF	2021	2022	2023	2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	669 728 €	416 214 €	563 037 €	566 545 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 380 411 €	591 567 €	709 373 €	972 546 €
RESULTAT EXCÉDENTAIRE	710 682 €	175 353 €	146 336 €	309 026 €

PARTICIPATION DE LA CCSMM :

2020 : 2 545.64 €
2021 : 1 115.69 €
2022 : 1 053.29 €
2023 : 1 037.17 €
2024 : 1 274.10 €

Date de création :

1961 Naissance de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV). 2007 Labellisée EPTB. 2018 naissance de l'EPTB Vilaine et nouvelle dénomination en 2021 « Eaux et Vilaine »



Forme juridique :

Syndicat Mixte ouvert à périmètre constant

Présentation et objectifs

La Vilaine, fleuve côtier de Bretagne, prend sa source à 153 m d'altitude dans les collines de Juvigné, dans le département de la Mayenne, pour se jeter dans l'océan Atlantique après un parcours de près de 230 km.

À cheval sur 2 régions et 6 départements, le bassin de la Vilaine regroupe 515 communes sur plus de 11 000 km².

Le syndicat mixte a pour mission :

- La mise en œuvre du Sage Vilaine
- La prévention des crues et des étiages
- La gestion des grands ouvrages (barrages)
- La sécurisation de la production eau potable
- Reconquête du bon état écologique de l'eau
- Maintien et valorisation de la biodiversité
- Préservation de la qualité des milieux
- Protection du littoral et poissons migrateurs

Le Syndicat Mixte EPTB Vilaine est composé de 3 collèges

Collège de 26 EPCI :

Arc Sud Bretagne, Bretagne Porte de Loire Communauté,

Bretagne Romantique, Brocéliande Communauté, CAP Atlantique, Centre Morbihan Communauté, Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval, Communauté de Communes d'Erdres et Gesvres, Pays de Pontchâteau St-Gildas des Bois, Région de Nozay Communauté, Communauté de Communes de la Région de Blain, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Liffré-Cormier Communauté, Montfort Communauté, Oust à Brocéliande Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, Ploërmel Communauté, Pontivy Communauté, Questembert Communauté, Redon Agglomération, Rennes Métropole, Roche aux Fées Communauté, Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, Val d'Ille Aubigné Communauté, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Vitre Communauté.

Collège d'eau potable : Syndicat Eau du Morbihan, Production eau potable Ouest 35, CAP Atlantique, CARENE Saint-Nazaire Agglomération et Vannes Agglomération

Collège Région - Départements : Département de Loire-Atlantique, Département d'Ille et Vilaine et la Région Bretagne.

Présentation et objectifs

Président : **Jean-François MARY**

Composition du Bureau :

11 délégués

Représentants du Comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) : Didier VITRE et Patrick HERVIOU

Composition du Conseil Syndical

Le Conseil syndical est composé de 66 délégués

Collège EPCI : 52 délégués

CC Saint-Méen Montauban : 2 délégués Patrick HERVIOU et Philippe CHEVREL

Collège d'eau potable : 8 délégués

Collège Région - Départements : 6 délégués

Les ressources

Le budget de l'EPTB Vilaine pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement destinées à la réalisation de ses missions.

En dehors des contributions statutaires des membres et des recettes du service public d'eau potable, les recettes de l'EPTB Vilaine comprennent notamment, sans que cette énumération soit limitative :

- les taxes et redevances ;
- les subventions de l'Etat, des régions, des départements, de l'Agence de l'eau, de l'Union européenne

et autres établissements publics ;

- les contributions budgétaires exceptionnelles ;
- les participations des partenaires concernés par des projets à finalité mixte ;
- les dons et legs ;
- le produit des emprunts ;
- la redevance instituée à l'article L. 213-10-9 du code de l'environnement.

Les chiffres clés

Unité de Gestion Vilaine Ouest : Surface du territoire : 1 785 km², Cours d'eau : 2 526 km.. Qualité de l'eau : seulement 5 % des masses d'eau en bon état. Objectif : 27 % en bon état en 2027.

PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Le bilan de l'hiver 2023-2024 s'établit à 53,3 km de plantations bocagères dont 31,3 km sous maîtrise d'ouvrage UGVO.

l'hiver 2024-2025 représentent 41,1 km de plantation sous maîtrise d'ouvrage UGVO avec la moitié de création de haie sur talus et 24,2 km par les autres maîtres d'ouvrages soit un prévisionnel pour l'ensemble des maîtrises d'ouvrages de 65,3 km.

gnée techniquement par les Maîtres d'Ouvrage Agricoles Associés, malgré des conditions météorologiques défavorables cette année.

ÉTUDES

Deux études pré-opérationnelles ont été menées :

- Une étude préalable à la restauration de la vallée de la Ville Cotterel à Montauban-de-Bretagne ;
- Un inventaire amphibiens et flore sur le site du Borgnet à Saint Méen-Le-Grand.

MILIEUX AQUATIQUES

22 projets réalisés en 2024 pour un montant provisoire de 2 867 K€ TTC

L'ensemble de ces projets représente 13 800 mL de cours d'eau restaurés, 1,67 km de rang 0 gérés (zones humides de sources restaurées), 21 700 m² de zones humides restaurées et 15 800 m² de surface de plan d'eau supprimés.

ACTIONS AGRICOLES

21 agriculteurs se sont engagés dans l'expérimentation au désherbage mécanique financée par l'UGVO et accompa-

LES CHIFFRES CLÉS - EPTB VILAINE

- 47,8 M€ de budget total consolidé en légère baisse de 1,2 M€ par rapport à 2024
- +8,63% de dépenses de fonctionnement et -10,7% de dépenses d'investissement par rapport à 2024 dû au transfert des dépenses GEMA vers la section de fonctionnement
- Une stabilité des crédits sur le budget principal et une baisse de 7,2% sur le budget annexe Eau Potable

Evolution du budget

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES	5 738 799 €	8 685 742 €	10 047 610 €	13 979 544 €
RECETTES	6 491 325 €	9 242 064 €	8 895 860 €	16 101 450 €
RESULTAT REPORTE N-1	1 022 388 €	2 013 623 €	2 569 945 €	1 418 196 €
RESULTAT CUMULE	1 774 914 €	2 569 945 €	1 418 195 €	3 540 102 €
Dotations et participations	3 124 960 €	5 674 698 €	5 156 127 €	
Participation CCSMM GEMAPI	25 173 €	69 281 €	120 348 €	130 157 €



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

Date de création :

1998 sous forme associative et s'est transformé en Syndicat Mixte suite à l'arrêté inter-préfectoral du 1er janvier 2011.

Forme juridique :

Syndicat Mixte

Présentation et objectifs

Le SMGBO regroupe **127 communes** sur 3 départements et 11 EPCI, soit :

- 2 850 km²
- 4 650 km de cours d'eau
- 167 370 habitants
- 2 500 exploitations agricoles
- 7 bassins versants aux enjeux différents

Le syndicat mixte a pour objet :

- la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- la préservation, l'amélioration de la ressource en eau et la restauration des milieux naturels et aquatiques ainsi que des paysages qui leur sont liés, notamment les cours d'eau, les zones humides et le bocage
- la gestion intégrée de la ressource en eau : centralisation et diffusion de l'information, veille documentaire et réglementaire.

La gouvernance du syndicat

Président : **Fabrice CARO**

Composition du Conseil Syndical

Le Conseil syndical est composé de **46 délégués**.

Ploërmel Communauté : 12 délégués

Oust à Brocéliande Communauté : 11 délégués

Redon Agglomération : 6 délégués

Centre Morbihan Communauté : 3 délégués

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération : 3 délégués

Questembert Communauté : 3 délégués

Vallons de Haute Bretagne Communauté : 3 délégués

Pontivy Communauté : 2 délégués

Communauté de Communes de Brocéliande : 1 délégué

Loudéac Communauté Bretagne Centre : 1 délégué

CC Saint-Méen Montauban, pour une partie de la commune de Gael : Denis LEVREL

Les ressources

Le syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à ses objets.

Les ressources non affectées perçues par le syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust permettent à celui-ci de pourvoir au financement des charges des services fonctionnels du syndicat.

Les recettes du budget du syndicat comprennent celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT, notamment :

- Les contributions des membres adhérents au syndicat mixte ;
- Les subventions obtenues ;
- Le produit des taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le syndicat mixte ;
- Le produit des emprunts ;
- Le produit des dons et legs ;
- Du revenu des biens meubles ou immeubles du syndicat.

Actions 2024

Monde agricole, mobiliser et accompagner

En 2024, 26 manifestations ont été organisées pour favoriser les échanges et permettre à chaque exploitant d'améliorer et/ou de corriger son système visant à diminuer les flux et les fuites d'azote, réduire l'érosion des sols et l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC), sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. En 2024, sous réserve de confirmation de l'éligibilité des dossiers, 96 structures agricoles ont souscrit à une ou plusieurs engagements MAEC.

Protéger et favoriser le maillage bocager

25 km d'aménagements bocagers réalisés, Plantation sur 43 communes, 16 559 arbres plantés, représentant 203 projets pour 56 bénéficiaires.

Programme Breizh Bocage

42 agriculteurs bénéficiaires, 201 projets, plus de 24.5 km de haies plantées et 16 400 arbres plantés.

Eduquer, informer et sensibiliser en milieu scolaire

94 animations réalisées auprès de 43 écoles du territoire SMGBO, représentant 2 192 enfants sensibilisés, 110 enseignants formés dans 43 établissements.

Evolution budget

Compte Administratif - section fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	1 168 266 €	1 264 102 €	1 397 647 €	1 579 768 €	
RECETTES	1 472 931 €	1 159 726 €	1 475 793 €	1 950 583 €	
DOTATIONS PARTICIPATIONS SUBVENTIONS	1 281 336 €	1 086 253 €	1 423 801 €	1 086 253 €	

La participation financière de la CCSMM pour l'année 2024 est 3 101 €.

Pour 2023 : 1 204 €, 2022 : 2 067 €, 2021 : 1 016 € et 2020 : 1 023 €.

PAS DE CA RECU malgré mes relances

Cartographie compétence eau potable de la CCSMM



"Les syndicats ont l'obligation de transmettre leur chiffre d'affaires ainsi que leur rapport d'activité. Toutefois, certains d'entre eux nous fournissent à la place un RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service), généralement présenté lors du conseil communautaire du mois de novembre de chaque année."



Date de création :
1993

Forme juridique :
Syndicat Mixte ouvert

Présentation et objectifs

Le syndicat mixte a pour objet :

La mise à jour du schéma départemental d'alimentation en eau potable.

L'étude, la réalisation et la gestion des canalisations d'intérêt départemental.

L'animation du réseau des Collectivités productrices adhérentes.

L'étude des propositions et des moyens à développer par ses adhérents pour la protection de la qualité des eaux.

L'assistance technique auprès de ses adhérents.

La réalisation et la gestion de l'observatoire de l'eau potable d'Ille et Vilaine.

L'étude des propositions et des moyens à développer par ses adhérents pour la gestion patrimoniale des réseaux.

La gouvernance du Syndicat

Président : **Joseph BOIVENT**

Composition du Bureau :

Le bureau du syndicat est composé de 9 membres : le président, 4 vice-président(e)s et 4 membres du bureau.

Composition du Conseil Syndical :

Le Conseil syndical est composé de 18 délégués titulaires et suppléants.

Le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine sera administré par un Comité constitué par deux collèges.

Pour chaque délégué titulaire est désigné un suppléant

● Collège membres (EPCI et Syndicat d'eau)

Syndicat mixte de production du Bassin du Couesnon : 1 titulaire

Collectivité Eau du Bassin Rennais : 5 titulaires

Syndicat mixte de production Ouest 35 : 1 titulaire

Syndicat mixte de production des eaux de la Valière : 2 titulaires

Syndicat mixte Eau du Pays de Saint-Malo : 2 titulaires

Syndicat des eaux de la forêt de Theil : 1 titulaire

CC Saint Méen Montauban : Patrick HERVIOU titulaire et Philippe CHEVREL suppléant

Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné : 1 titulaire

Communauté de Communes de Bretagne Romantique : 1

Les ressources

Ses ressources sont principalement constituées :

1) Le fonds de concours départemental constitué par une participation perçue auprès de chaque abonné du service d'eau. Le Comité du SMG 35 décide annuellement de sa valeur

2) Les redevances et contributions correspondant aux services rendus par le SMG eau35, incluant notamment le coût des achats d'eau et l'amortissement du patri-

moine du SMG Eau35. Elles seront fixées annuellement par le comité.

3) Le produit de dons et legs

4) Les subventions

Bilan 2024

Inauguration de l'Aqueduc Vilaine Atlantique : un ouvrage stratégique pour l'approvisionnement en eau.

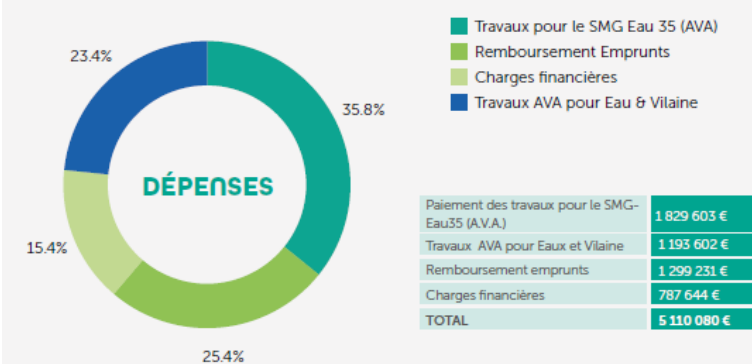
L'inauguration de l'Aqueduc Vilaine Atlantique a marqué une étape clé dans la gestion de l'approvisionnement en eau potable pour les départements de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique. Cet ouvrage de 90 kilomètres, achevé en plusieurs phases, représente un atout majeur pour la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, en particulier pendant les périodes de forte consommation.

Ce projet permettra de fournir un volume supplémentaire de 7 millions de mètres cubes d'eau par an, représentant 15 % des besoins actuels en Ille-et-Vilaine.

L'Aqueduc Vilaine Atlantique vise à :

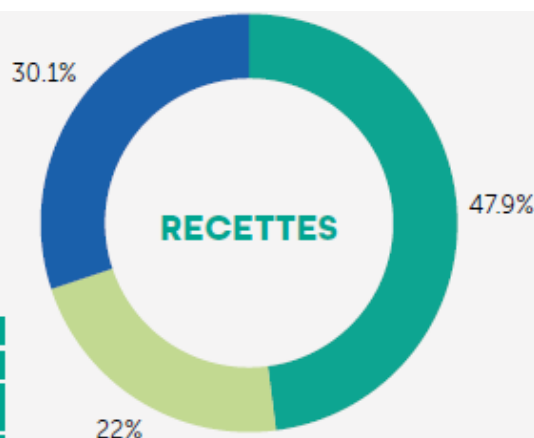
- Assurer un approvisionnement continu en eau potable.
- Compléter le réseau existant.
- Réduire les impacts des sécheresses sur les débits des cours d'eau.
- Promouvoir une gestion durable des ressources en eau.
- Un apport d'eau stratégique : 1 million de m³ supplémentaires pour l'Ille-et-Vilaine, contribuant à sécuriser l'alimentation en eau potable, notamment depuis le début de la réfection du barrage de Rophemel depuis le printemps 2024.

LES DÉPENSES ET RECETTES LIÉES À L'AQUEDUC VILAINE ATLANTIQUE (AVA) EN 2024



- Emprunts (Déblocage dernière tranche)
- Remboursement travaux effectués pour Eau & Vilaine
- Recettes exceptionnelles

Emprunts (déblocage dernière tranche)	4 000 000 €
Recettes exceptionnelles	1 831 590 €
Remboursement travaux effectués pour Eau & Vilaine	2 511 468 €
TOTAL	8 343 058 €



Evolution du budget

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DEPENSES	7 481 318 €	7 807 537 €	6 577 819 €	11 065 717 €	13 310 908 €
RECETTES	10 101 350 €	9 808 321 €	9 001 287 €	9 506 981 €	9 868 355 €
RESULTAT REPORTE N-1	21 578 614 €	24 126 252 €	26 127 036 €	24 865 550 €	19 076 151 €
SOLDE D'EXECUTION	24 198 646 €	26 127 036 €	28 550 504 €	23 306 814 €	15 633 598 €



Date de création :
Créé dans les années 90, le syndicat d'eau sur le Bassin Rennais n'a cessé d'évoluer jusqu'à devenir en 2015 la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Forme juridique :
Syndicat Mixte fermé

Présentation et objectifs

Le syndicat mixte « Collectivité eau du bassin rennais » (CEBR) constitue en 2022 l'autorité organisatrice du service de l'eau potable pour 75 communes et près de 554 300 habitants. La CEBR possède les compétences de production et de distribution de l'eau potable ainsi que celles, partagées avec les services de l'État et d'autres collectivités et organismes, de protection qualitative et quantitative des ressources.

Pour la production d'eau potable, le patrimoine de la CEBR est composé en 2021 de huit usines alimentées par des barrages, des captages en surface (rivières, étang) et onze captages souterrains. Pour la distribution de l'eau, la CEBR possède en 2023 un réseau de plus de 4 859 km de canalisations.

Le syndicat mixte a pour objet :

Le Syndicat exercera l'intégralité de la compétence eau potable (protection de la ressource, production et distribution d'eau potable) et notamment les missions suivantes :

- 1- Protection de la ressource
- 2- Production d'eau
- 3- Distribution de l'eau potable
- 4- Missions complémentaires et accessoires :
 - Organisation de Maîtrise d'ouvrage
 - Installation, maintenance et contrôle, pour le compte des collectivités compétentes qui le demandent, de matériel de défense contre l'incendie desservi par le réseau d'eau potable ;
 - Participation à toutes les instances d'organisation et de planification de l'eau potable sur le territoire du Syndicat.

La gouvernance du Syndicat

Président : **Michel DEMOLDER**

Composition du Bureau :

Le bureau du syndicat est composé de 18 membres : le président, 9 vice-président(e)s et 8 membres du bureau.

Composition du Conseil Syndical

Le Conseil syndical est composé de **45 délégués**
Métropole de Rennes : 37 délégués

Montfort Communauté : 3 délégués

Communauté de communes Saint-Méen-Montauban (pour les communes de Saint Pern et d'Irodouer) : Marie-Hélène FRENOY titulaire, Alain BUISSON suppléant

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné : 2 délégués

Communauté de communes de Brocéliande : 1 délégué

Vallons de Haute Bretagne Communauté : 1 délégué

Les ressources

Ses ressources sont principalement constituées :

1. Les redevances et contributions correspondant aux services rendus par le Syndicat incluant notamment l'amortissement du patrimoine ;
2. Le fond de concours départemental attribué par le SMG 35 afin de contribuer à la mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau ;
3. Les subventions du Département, de la Région, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et toutes

- autres participations financières auxquelles le Syndicat mixte pourrait prétendre compte tenu de son objet ;
4. Le produit des emprunts ;
 5. Les produits des dons et legs ;
 6. Les revenus des biens meubles et immeubles ;
 7. Les produits des placements prévus par la réglementation en vigueur ;
 8. Les rémunérations de collectivités membres ou extérieures au titre de missions récurrentes ou ponctuelles

Les actions et investissements

- La vidange du barrage de Rophémel du 5 avril au 13 décembre 2024, réduisant fortement la production à l'usine de Rophémel de janvier à avril pour un total de 1 878 556 m³ (-74% par rapport à 2023),
- Une pluviométrie importante, +17% à Mézières, +69% à la Chèze et +3% à Rophémel, soit en moyenne +24% par rapport à 2023,
- La mise en service de la conduite Aqueduc Vilaine Atlantique qui a permis un apport d'eau vers Villejean de 1 034 608 m³ soit 235 966 m³ du réservoir de Goven vers l'usine de Férel et 1 270 574 m³ de Goven vers Villejean,
- Un prélèvement de 27 857 180 m³ (qui ne comprend pas les volumes prélevés par l'usine de Férel) le plus faible depuis 2017, en baisse de 6.7% par rapport à l'année 2022 et de 2.5% par rapport à 2017 (2 années marquées par la sécheresse),
- Une production à 26 646 784 m³ (hors volumes AVA) et 27 681 392 m³ avec les imports d'AVA, la plus faible depuis 4 ans, en baisse de 1.4 % par rapport à 2022,

Les volumes exportés

	2022 (m ³)	2023 (m ³)	2024 (m ³)	% d'évolution 2024/2023
CCSMM	132 328	132 568	148 348	12%

Les volumes importés depuis les collectivités voisines

Collectivité fournisseuse	Volume 2024 (m ³)
Communauté de Communes de la Bretagne romantique	920 780
Eau des Portes de Bretagne	896 958
SIE Forêt du Theil	137 469
SIE des Bruyères	6 268
SMP Ouest 35	329 773
SM Eau de la Forêt de Paimpont	168 315
Communauté de Communes St Méen-Montauban	176 001
Eaux et Vilaine via SMGEau 35 (Aqueduc Vilaine Atlantique)	1 270 574
Total	3 906 138

Volumes consommés par EPCI	2023	2024
Brocéliande Communauté	270 798	242 391
CC Montauban St Méen	109 881	116 939
CCVIA	1 474 328	1 504 104
Montfort Communauté	1 378 758	1 424 262
Rennes Métropole	20 652 739	20 883 656
Vallons de Haute Bretagne Communauté	204 126	201 494

« RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) transmis »

Evolution du budget - SECTION FONCTIONNEMENT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DEPENSES N (1)	13 918 000 €	11 187 316 €	11 936 489 €	13 053 541 €
DEPENSES ENGAGEES (2)	1 724 973 €	1 715 329 €	1 256 503 €	1 583 011 €
RECETTES N (3)	22 404 576 €	17 211 658 €	24 054 055 €	20 332 907 €
RESTES A REPORTER (4)	1 666 725 €	1 555 562 €	1 357 438 €	1 171 049 €
RESULTAT REPORTE N-1 (5)	19 983 916 €	18 438 782 €	2 517 984 €	6 782 568 €
RESULTAT CUMULE (3+4+5) -(1+2)	28 412 244 €	24 303 357 €	14 736 484 €	13 649 972 €

Date de création :
1961



Forme juridique :
Syndicat Mixte fermé

Présentation et gouvernance du Syndicat

Le service d'eau potable du Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont regroupe les communes de : Baulon, Las-sy, Loutehel, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Peran, Saint-Thurial et Treffendel. Il dessert partiellement Goven, Iffendic et Val d'Anast

La population desservie est de 19 300 habitants.

Président : **David MOIZAN**

Composition du Conseil Syndical

Le Conseil syndical est composé de **16 délégués titulaires et 10 suppléants.**

CC Saint Méen Montauban : 1 titulaire et 1 suppléant (Gilles LE METAYER, André DELAROCHE)

Communauté de Communes Vallons de Haute Bretagne
Communauté : 6 titulaires et 4 suppléants

Communauté de Communes de Brocéliande : 9 titulaires et 5 suppléants

« RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) transmis »

Evolution du budget

RECETTES D'EXPLOITATION - COLLECTIVITE				
	2021	2022	2023	2024
Recettes vente d'eau	1 130 000 €	1 131 128 €	1 107 555 €	1 153 370 €
dont abonnements	351 874 €	357 662 €	359 774 €	367 020 €
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-3 519 €	-24 283 €	4 491 €	-16 298 €
Recettes de volume exporté	151 026 €	152 663 €	155 793 €	159 071 €
Total recettes de vente d'eau	1 277 507 €	1 259 507 €	1 267 840 €	12 961 44 €
RECETTES D'EXPLOITATION - EXPLOITANT				
Recettes vente d'eau	717 002 €	740 691 €	770 210 €	823 244 €
dont abonnements	290 884 €	303 256 €	326 549 €	353 740 €
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-	+ 229 €	-	-
Recettes de volume exporté	38 080 €	56 543 €	104 792 €	115 133 €
Total recettes de vente d'eau	755 082 €	810 150 €	875 002 €	938 377 €

Date de création :
2014



Forme juridique :
Syndicat Mixte fermé

Présentation et objectifs

Le Syndicat intercommunal d'alimentation d'eau potable de Brocéliande est composé pour le département d'Ille-et-Vilaine, une partie de la commune de Gael et de Paimpont, et le département du Morbihan regroupe 18 communes : Brignac, Campénéac, Concoret, Evriguet, Gourhel, Guilliers, la Trinité-Porhoët, Loyat, Mauron, Ménéac, Mohon, Néant-sur-Yvel, Ploërmel, Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Léry, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Taupont, Tréhorenteuc.

Le syndicat est compétent pour la production par captage ou pompage, de la protection des points de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Il est également compétent pour mener des actions de

prévention, de surveillance, d'amélioration de la ressource. Le syndicat est compétent pour assurer la gestion de son patrimoine (foncier, immobilier, ...). A l'exception de la défense incendie dont la compétence relève des communes adhérentes, le syndicat peut :

- réaliser des prestations de service dans le domaine présentant un lien avec sa compétence, dans le périmètre des communes adhérentes ou d'autres collectivités.
- assurer tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec des travaux entrepris par le syndicat pour ses propres ouvrages, à la demande des collectivités membres ou d'autres collectivités.

La gouvernance

Président : **Jean-Charles SENTIER**

Composition du Conseil Syndical

Le Conseil syndical est composé de **1 délégué titulaire et 1 suppléant pour chaque commune.**

CC Saint Méen Montauban : 1 titulaire et 1 suppléant (Jean-Jacques BOUCHET, Denis LEVREL)

Les ressources

Le budget du SIAEP de Brocéliande pourvoit aux dépenses liées à l'exercice de sa compétence. Les recettes du budget du SIAEP de Brocéliande comprennent :

- le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat,
- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en contrepartie des services rendus,
- les subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des communes ou de tout autre organisme habilité à le faire,

- les produits des emprunts contractés par le SIAEP de Brocéliande,
- les produits des dons et legs,
- le produit des ventes d'eau, des taxes, redevances et contributions correspondant au service assuré,
- les participations et contributions communales en application des dispositions de l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
- les indemnités fixées par les conventions d'adhésion

Evolution du budget

RECETTES D'EXPLOITATION - COLLECTIVITE				
	2021	2022	2023	2024
Recettes vente d'eau	1 025 970 €	1 329 999 €	1 330 852 €	1 447 292 €
dont abonnements	590 054 €	513 335 €	476 858 €	471 844 €
RECETTES D'EXPLOITATION - EXPLOITANT				
Recettes vente d'eau	1 128 025 €	2 012 663 €	2 270 637 €	1 799 911 €
dont abonnements	627 665 €	723 909 €	777 983 €	820 012 €

« RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) transmis »

Date de création :
en 2015 à l'initiative du Département



Forme juridique :
Société Publique Locale

Un actionariat public

11.11% du capital détenu par :

3 EPCI :

Communauté de communes Méén/
Montauban
Bretagne Porte de Loire Communauté
Couesnon Marches de Bretagne

4 Communes :

Louvigné du Désert
Pleurtaut
Boisgervilly
Dinard



88.89% du capital détenu par :

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Participation au capital

Les EPCI : minimum 500 actions (soit 2.2 %)

Les collectivités : minimum 250 actions (soit 1.11 %)

Coût d'une action 10 €

Pour la CCSMM : 500 actions = 5 000 €

CAPITAL TOTAL : 225 000 €

NOS COMPÉTENCES

La société a pour objet d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. Mutualiser des moyens d'ingénieries au service de ses actionnaires pour qu'ils réalisent leurs opérations en "quasi-régie".



Juridique



Construction



Aménagement &
urbanisme



Marchés publics



Architecture &
patrimoine



Voiries, réseaux &
ouvrage d'art

Gouvernance et structure

Président : **Christophe MARTINS**

Vice-Présidente : Anne-Françoise COURTEILLE

La société est composée de :

13 actionnaires, 13 postes d'administrateurs dont 10 sièges pour le conseil départemental et 3 sièges sont octroyés à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales et deux postes de censeurs sont pourvus.

CC St Méén Montauban : Philippe CHEVREL

BILAN FINANCIER 2022-2023

	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	313 635 €	497 793 €	420 035 €	436 346 €	484 147 €
Résultat Net	- 14 567 €	16 332 €	-24 581 €	- 10 478 €	7 928 €.

Date de création :
2003



Forme juridique :
Société d'Economie Mixte

Un actionnariat public et privé

La SEM se compose :

● **Collectivités ou groupements** : Département d'Ille-et-Vilaine, 11 intercommunalités et la ville de Redon.

Pour un montant total du capital de 3 736 992 € soit 75% des parts (dont la majorité obtenue par le Département avec 71% pour un montant de 3 564 592 €)

● **Collège privé** : Caisse des Dépôts et Consignations et 4 banques. Pour un montant total du capital de 1 263 008€ soit 25% des parts.

CC St Méen Montauban : 16 actions à 1 000 €, soit 16 000 €

Capital Total de la SEM : 5 000 000 €

LES COMPETENCES

La société a pour objet :

Expertise foncière et juridique
Aménagement des territoires et accompagnement en AMO
Construction et promotion
Valorisation du patrimoine (restauration, réhabilitation, optimisation énergétique, etc.)
Commercialisation
Voirie et réseaux

GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE

Président : **Jean-Luc CHENUT**

La société est composée de 21 actionnaires, 18 administrateurs, 3 censeurs.

Le Conseil d'administration se compose de 2 collèges :

● **Collectivités ou groupements** : 13 sièges dont 12 sièges pour le Département.

CC St Méen Montauban : Philippe CHEVREL, Carine PEI-LA-BINET

● **Collège privé** : 5 sièges et 3 membres censeurs (CCI, Neotoa, Crédit coopératif).

BILAN FINANCIER 2022-2024

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2024 par un résultat déficitaire de **- 148 158,79 €**

Pour rappel le résultat de l'exercice 2023 s'élève à 121 287 € et 2022 à 156 741,69 €.

GLOSSAIRE

◆ Qu'est-ce qu'un syndicat mixte ?

- Les syndicats mixtes sont des établissements publics de coopération locale et non des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).
- Ils peuvent associer des collectivités territoriales et des groupements de collectivités (au besoin, avec d'autres personnes morales de droit public) et mettre des moyens en commun afin d'exercer ensemble une ou plusieurs activités d'intérêt général.
- Ils sont qualifiés de mixtes car ils peuvent regrouper des collectivités de différentes natures.

◆ Un syndicat mixte est dit "fermé" lorsqu'il est constitué :

- exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- ou uniquement d'EPCI.

Il fonctionne selon les règles applicables aux [syndicats de communes](#).

◆ Un syndicat mixte est dit "ouvert" dès lors qu'il intègre, en plus des communes et des EPCI, d'autres personnes morales de droit public. Il peut être constitué *"en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune de ces personnes morales"* par accord entre :

- des institutions d'utilité commune interrégionales ;
- des régions ;
- des ententes ou des institutions interdépartementales ;
- des départements ;
- la métropole de Lyon ;
- des établissements publics de coopération intercommunale ;
- des communes ;
- des syndicats mixtes "fermés" ;
- des chambres de commerce et d'industrie territoriales, d'agriculture, de métiers ;
- d'autres établissements publics.

Il doit comprendre au moins une collectivité territoriale ou un groupement de ces collectivités.



DECHETS :



TOURISME :



MUSIQUE :



SYNDICAT MIXTE :



ENERGIE :



NUMÉRIQUE :



AUTRE PARTENARIAT :



PETIT & GRAND CYCLE DE L'EAU :



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust